

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE KOITA ET FRERES » en abrégé « SOKF »

Siège ABIDJAN-ABOBO CENTRE DERRIERE LA
MAIRIE., Lot 100, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 22/07/2025 reçus par Me KOUAME ASHANTY, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 05/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE KOITA ET FRERES » en
abrégé « SOKF »

Objet : La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'Etranger :

- Achat et vente de produits alimentaires ;

Et généralement, toutes opérations financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN-ABOBO CENTRE DERRIERE LA
MAIRIE., Lot 100, Ilot 00

Dirigeant(s) M KOITA DRAMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09389 du 09/09/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°55200/GTCA/RC/2025 du 09/09/2025

